

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

BINIC-ETABLES-SUR-MER

Délégation Départementale des Côtes d'Armor
Département Santé-environnement

Saint Brieuc, le 13 juin 2024

SBAA - DSP1 - SECTEUR NORD

(0721)

Type Code Nom
Prélèvement 02200232544
Installation UDI 000709 BINIC - ETABLES
Point de surveillance S 0000001201T BINIC - LA COUDRAIE
Localisation exacte Terrain de foot local rangement
Désinfection Non

Prélevé le : mardi 16 avril 2024 à 09h11

par : LABOCEA - ROMAIN CHARTIER

Type visite : D2

Motif : CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET
NICKEL DANS LES EDCH

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	13 °C				25,00

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme P. RIOU)

Type d'analyse : D2MTX (Code SISE : 00230163)

Dossier : 240415038975011

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Cuivre	0,2 mg/L		2,00		1,00
Nickel	3,3 µg/L		20,00		
Plomb	1,6 µg/L		10,00		

PARAMETRES COMPLEMENTAIRES

	Résultats	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Dispo. intérieur traitement	0 qualitatif				

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00232544)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Ces teneurs en cuivre, plomb et nickel ne sont représentatives que du point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau (réseau intérieur et/ou branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Ce contrôle a été effectué conjointement à une analyse D1+D2, prévue dans le cadre du contrôle sanitaire (bulletin correspondant adressé en parallèle).